

Accroître le savoir : Investir dans la recherche, la science et l'éducation postsecondaire canadiennes

**Mémoire présenté dans le cadre des
consultations prébudgétaires en vue
du budget fédéral de 2024**

Août 2023



2705, prom. Queensview Drive, Ottawa (Ontario) K2B 8K2
Tel. 613-820-2270 \ \ Fax 613-820-7244 \ \ Email acppu@caut.ca

www.caut.ca

RECOMMANDATIONS

Recherche et science

Recommandation 1

Miser sur les forces du Canada dans le domaine de la science et de la recherche pour relever les défis actuels et futurs en augmentant les budgets des conseils subventionnaires pour les programmes de base d'au moins dix pour cent, ou 400 millions de dollars, tous les ans pendant cinq ans, comme l'a recommandé le Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche.

Recommandation 2

Attirer et appuyer les talents émergents et les chercheuses et chercheurs en début de carrière en augmentant le nombre des bourses d'études supérieures et postdoctorales, et en les rehaussant de 200 millions de dollars sur deux ans. La valeur des bourses d'études supérieures et postdoctorales devrait dorénavant être indexée sur l'inflation.

Éducation et formation abordables

Recommandation 3

Élaborer une stratégie nationale sur l'éducation postsecondaire qui propose une vision relative à l'éducation et la recherche postsecondaires publiques abordables, accessibles et de grande qualité dans l'ensemble du Canada.

Créer un transfert national de l'éducation postsecondaire distinct du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) afin de mettre la stratégie en œuvre et d'assurer la vigueur et la viabilité du système d'éducation postsecondaire public dans l'avenir. Pour tenir compte de l'inflation et accroître les inscriptions, le transfert en espèces de l'éducation postsecondaire exigera en 2024 un rehaussement de trois milliards de dollars du montant nominal prévu pour l'éducation postsecondaire dans le TCPS, accompagné de hausses annuelles du financement fondées sur un facteur d'indexation minimal de trois pour cent ou sur le taux du PIB nominal.

Recommandation 4

Faire face à la crise de l'abordabilité et à la montée en flèche des frais étudiants en faisant passer de façon permanente la Bourse canadienne pour étudiants au montant en vigueur pendant la pandémie, soit 6 000 \$. Le modèle de prêts et de bourses du Canada devrait également faire l'objet d'une nouvelle pondération l'approchant d'un ratio 50/50, en remplacement du modèle actuel d'octroi d'un dollar de bourse pour chaque tranche de deux dollars accordée sous forme de prêt remboursable.

Recommandation 5

Protéger la mission de l'éducation postsecondaire publique en modifiant la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin d'y soustraire les établissements d'enseignement postsecondaire publics.

Élimination des iniquités en éducation

Recommandation 6

Octroyer un financement annuel additionnel de 650 millions de dollars pour combler l'écart des Autochtones en matière de soutien à l'éducation et de scolarisation postsecondaires. Cela inclut le rehaussement du soutien offert au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAÉNP) et le financement des stratégies d'éducation postsecondaire des Inuits et de la Nation métisse.

Recommandation 7

Renouveler et accroître les investissements visant à améliorer et à surveiller l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) dans les milieux de la recherche et de l'éducation postsecondaire. Un financement de 50 millions de dollars est nécessaire pour améliorer la collecte de données sur l'ÉDI dans le milieu de l'éducation postsecondaire, y compris en ce qui concerne les effectifs de science et de recherche, l'expérience étudiante, la santé mentale, le logement, les étudiantes et étudiants internationaux, la dette étudiante et les résultats scolaires.

Contexte

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) est le porte-parole national du personnel académique. Elle représente plus de 72 000 professeurs, bibliothécaires, chercheuses et chercheurs, et autres professionnels et membres du personnel académique répartis dans 125 établissements d'enseignement postsecondaire de l'ensemble du pays. L'ACPPU s'emploie activement, dans l'intérêt public, à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire au Canada.

Les universités, les collèges et les écoles polytechniques sont des établissements publics clés qui jouent un rôle important au sein de la société canadienne. À la fois des lieux d'apprentissage, de recherche et de découverte, des carrefours économiques et des piliers de la collectivité, les établissements postsecondaires font figure de proue en matière d'innovation et de résolution des problèmes complexes auxquels se heurte la société.

Cependant, des années de financement public inadéquat ont accru la précarité des emplois du personnel académique et réduit la capacité de recherche, tout en entraînant une hausse des frais étudiants qui rend l'éducation moins accessible et abordable pour de nombreuses personnes. Le Canada a pris du retard sur ses pairs sur le plan de l'investissement public dans la science, la recherche et l'éducation postsecondaire, ce qui menace la productivité et l'innovation canadiennes.

Les universités et les collèges du Canada sont chargés de préserver le savoir, de le diffuser et de contribuer à son avancement. Or, ils peuvent uniquement mener à bien cette mission essentielle si les gouvernements fédéral et provinciaux veillent à ce que la science, la recherche et l'éducation et la formation postsecondaires soient abordables, accessibles et adéquatement financées.

L'ACPPU recommande au gouvernement fédéral d'investir et d'assurer un leadership dans trois secteurs clés, qui en ont besoin :

Recherche et science

1. Investir dans la science et la recherche

Le Canada accuse un retard sur de nombreux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) lorsqu'il s'agit d'appuyer le milieu de la recherche. Des investissements considérables sont requis pour assurer le caractère compétitif du Canada, lui permettre de mettre à profit son talent considérable dans le secteur de la recherche et renflouer son système fédéral de soutien à la recherche.

La science fondamentale est le pilier du milieu de la recherche et devrait bénéficier d'un financement de 3 pour 1 par rapport à la recherche en aval. L'ACPPU appuie la recommandation formulée dans le récent rapport du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche (le « rapport Bouchard »), qui souligne l'importance d'investir dans la recherche financée par les deniers publics et d'assurer l'abordabilité pour les étudiantes, les étudiants et les chercheuses et chercheurs en début de carrière afin de soutenir la capacité en matière de science et de recherche, et le vivier de talents, du Canada.

En augmentant d'au moins dix pour cent, ou 400 millions de dollars annuellement, pendant cinq ans, les budgets de base totaux des conseils subventionnaires pour les programmes de base, le Canada peut encourager la découverte de nouveau savoir par l'entremise de recherches amorcées à l'initiative de chercheuses et de chercheurs, et favoriser le soutien et le maintien du bassin de talent du Canada.

La plupart des étudiantes et des étudiants de cycle supérieur et des stagiaires postdoctoraux ne financent pas leurs études au moyen de bourses d'études supérieures ou postdoctorales, mais bien au moyen d'assistantats à la recherche payés par des subventions de recherche. L'investissement dans les programmes de subventions de base peut augmenter considérablement la rémunération et soutenir davantage les chercheuses et chercheurs en début de carrière par l'entremise de postes rémunérés. La rémunération compétitive et juste du travail de recherche est essentielle au recrutement et au maintien en poste de chercheuses et de chercheurs

en début de carrière dans les établissements canadiens.

2. Accroître le nombre et la valeur des bourses d'études supérieures et postdoctorales

Selon un rapport de 2021 du Conseil des académies canadiennes, la formation d'une main-d'œuvre scientifique solide, résiliente et diversifiée est essentielle pour renforcer la capacité de recherche d'un pays, mais exige qu'on appuie les chercheuses et chercheurs tout au long de leur carrière¹. Malheureusement, au Canada, la valeur des bourses d'études supérieures demeure inchangée depuis près de 20 ans, tandis que les bourses d'études postdoctorales n'ont connu qu'une légère augmentation pendant la même période. En dollars indexés, la valeur des bourses d'études supérieures et postdoctorales a chuté considérablement.

Le Canada devrait appuyer les talents émergents et les chercheuses et chercheurs en début de carrière en augmentant le nombre des bourses d'études supérieures et postdoctorales offertes et en haussant leur valeur de 200 millions de dollars sur deux ans. La valeur des bourses devrait aussi dorénavant être indexée sur l'inflation pour veiller à ce qu'elle suive l'accroissement du coût de la vie.

Éducation et formation abordables

3. Élaborer une stratégie nationale de l'éducation postsecondaire mise en œuvre par l'entremise d'un transfert national de l'éducation postsecondaire

À l'heure actuelle, le Canada ne compte aucune stratégie ou loi fédérale ni aucun cadre multilatéral ou plan pancanadien touchant l'éducation postsecondaire. Compte tenu du rôle vital que jouent les établissements d'enseignement postsecondaire pour le développement social, culturel et économique des collectivités et régions du Canada, le gouvernement fédéral doit impérativement collaborer avec les provinces et territoires pour élaborer une stratégie nationale de l'éducation postsecondaire qui propose une vision relative à

l'éducation et à la recherche postsecondaires publiques abordables, accessibles et de grande qualité.

L'inadéquation du financement public crée dans l'ensemble du système d'éducation postsecondaire un effet domino négatif qui se traduit par une dépendance excessive sur les sources privées de financement (principalement les droits de scolarité, et de plus en plus les droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux), les emplois précaires du personnel universitaire, l'élimination de programmes et la réduction de la capacité du Canada d'innover et de mener des recherches.

La création d'un transfert de l'éducation postsecondaire distinct du Transfert canadien en matière de programmes sociaux fournirait un financement prévisible et transparent aux provinces et aux territoires en matière d'éducation postsecondaire. Assorti de modalités convenues au préalable et de règles de partage de données inscrites dans la législation fédérale ou dans des ententes bilatérales, un tel transfert assurerait une responsabilisation nécessaire tout en appuyant les fonctions opérationnelles principales des établissements postsecondaires canadiens. Le transfert devrait inclure des modalités axées sur l'abordabilité pour assurer la réduction des frais des étudiantes et des étudiants canadiens et internationaux.

Dans le nouveau transfert, le gouvernement fédéral devrait prévoir un rehaussement de trois milliards de dollars du montant nominal octroyé à l'éducation postsecondaire, soit 30,7 % du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, accompagné de hausses annuelles fondées sur un facteur d'indexation minimal de trois pour cent ou sur le taux de croissance du PIB nominal.

¹ Conseil des académies canadiennes. (2021.) Dynamiser la découverte : Le comité d'experts sur les pratiques internationales pour financer la recherche en sciences naturelles et en génie.

La création d'un transfert distinct pour l'éducation postsecondaire favorisera l'essor d'un système public abordable, accessible et de qualité inégalée, et améliorera l'accès et le soutien à la science et à l'innovation pendant de nombreuses années.

4. Accroître le soutien aux étudiantes et aux étudiants

Entre 2000-2001 et 2022-2023, les droits de scolarité moyens des étudiantes et des étudiants canadiens ont augmenté de 98 % au premier cycle et de 83 % aux cycles supérieurs. Pendant la même période, les droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux ont augmenté de 290 % au premier cycle et de 127 % aux cycles supérieurs. À titre de comparaison, l'indice global des prix à la consommation a augmenté de 59 %². De plus, la dette étudiante (étudiantes et étudiants canadiens uniquement) s'élève à près de 39 milliards de dollars³.

L'ACPPU et ses partenaires du milieu étudiant ont accueilli favorablement l'annonce du budget fédéral de 2023 d'éliminer de façon permanente les intérêts sur les prêts étudiants fédéraux. Cependant, davantage de mesures doivent être prises afin de rendre l'éducation postsecondaire plus abordable. Cela inclut le fait de doubler de façon permanente la valeur de la Bourse canadienne pour étudiants, pour la faire passer à 6 000 \$ (soit le niveau de soutien offert durant la pandémie de COVID-19).

Pour résoudre davantage la question de la dette étudiante et faire un premier pas vers l'élimination complète des droits de scolarité, le gouvernement devrait aussi établir un modèle de financement 50/50 pour les prêts et bourses, en remplacement du modèle actuel d'octroi d'un dollar de bourse pour chaque tranche de deux dollars accordée sous forme de prêt remboursable.

² Statistique Canada. 2022. [Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études \(dollars constants\)](#).

³ Statistique Canada. 2020. [Actifs et dettes détenus selon le type de famille économique, par groupe d'âge, Canada, provinces et](#)

5. Soustraire les établissements d'enseignement postsecondaire publics à la LACC

La *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) a été conçue comme remède pour les sociétés commerciales et non pour les établissements publics et financés par les deniers publics. La restructuration commerciale substitut des intérêts privés aux mandats de liberté académique et d'intérêt public des universités publiques.

En février 2021, l'Université Laurentienne a été la première université financée par les deniers publics au Canada à demander et à obtenir la protection contre ses créanciers en vertu de la LACC. Cela a entraîné la perte de près de 200 emplois et de 70 programmes à l'université (dont bon nombre étaient des programmes de langue française), et a plongé dans la tourmente la collectivité locale. Comme l'a fait remarquer la vérificatrice générale de l'Ontario, le processus de la LACC était inutile et coûteux, et ne convenait pas à une université financée par les deniers publics⁴.

Plus de deux ans après l'utilisation abusive de la loi fédérale et les dures leçons tirées de cette affaire, l'ACPPU exhorte le gouvernement fédéral à profiter de l'occasion que lui offre le budget fédéral pour soustraire les établissements d'enseignement postsecondaire publics aux lois fédérales relatives à la faillite et à l'insolvabilité.

Élimination des iniquités en éducation

6. Investir dans les apprenantes et apprenants autochtones, et dans l'éducation postsecondaire autochtone

Malgré le fait que l'éducation postsecondaire constitue un droit issu de traité reconnu, l'héritage du colonialisme, les pensionnats autochtones, le racisme et la discrimination continus à l'endroit des peuples autochtones au Canada ont contribué à l'écart considérable observé entre les niveaux de

[certaines régions métropolitaines de recensement, enquête sur la sécurité financière \(x 1 000 000\)](#)

⁴ Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. [Rapport spécial sur l'Université Laurentienne](#), novembre 2022.

scolarisation postsecondaire des personnes autochtones et de la population générale.

Afin de supprimer les obstacles financiers et autres auxquels se heurtent les étudiantes et étudiants issus des Premières Nations et des communautés inuites et métisses en matière d'accès à l'éducation, le gouvernement fédéral devrait investir annuellement 650 millions de dollars additionnels dans l'éducation postsecondaire autochtone.

Ce financement devrait inclure le rehaussement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAÉNP) afin de répondre à la demande croissante, de soutenir les étudiantes et étudiants sans soutien financier et de pallier l'inflation et les droits de scolarité à la hausse. Des fonds additionnels devraient être octroyés aux stratégies d'éducation postsecondaire des Inuits et de la Nation métisse pour répondre aux besoins spécifiques de ces groupes et tenir compte de leur droit à l'autodétermination.

Le financement octroyé devrait aussi soutenir les établissements postsecondaires et programmes communautaires autochtones.

Il importe également d'effectuer cet investissement dans l'éducation postsecondaire autochtone afin d'appuyer une main-d'œuvre postsecondaire diversifiée qui inclut des universitaires et des chercheurs autochtones.

7. Renouveler et accroître les investissements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)

Pour combler les lacunes en matière de données dans le secteur postsecondaire, 50 millions de dollars devraient être octroyés pour aider les institutions et organismes fédéraux à produire des données à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments de preuve. Le projet pilote de l'enquête Modernisation du Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SIPEUC), qui cherchait à accroître la collecte de données relatives à l'ÉDI et à étendre l'enquête au personnel contractuel et à temps partiel, devrait être rendu permanent afin de permettre la production de données sur l'équité pour tout le personnel universitaire de l'ensemble des établissements postsecondaires et d'aider à combler les lacunes liées à l'information qui limitent actuellement notre compréhension de ces questions au sein du secteur.

Les Subventions de renforcement de la capacité des établissements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et le programme Dimensions du gouvernement fédéral, financé pour une période de cinq ans en 2018, devraient être renouvelés.

Des fonds additionnels sont également requis pour améliorer la collecte de données sur les droits de scolarité des collèges, l'expérience étudiante, la santé mentale, le logement, les étudiants internationaux, la dette étudiante et les résultats scolaires, entre autres sujets.